

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

## **Décision portant nomination du référent déontologue et du référent alerte directionnel de la direction générale des entreprises**

NOR ECOI2131651S

Le directeur général des entreprises,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 bis ;

Vu le décret n° 2009-37 du 12 janvier 2009 modifié relatif à la direction générale des entreprises ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 modifié relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2019 pris pour l'application, dans les ministères économiques et financiers, du décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction générale des entreprises,

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

M. Didier ZMIRO, attaché hors classe, est nommé référent déontologue et référent alerte directionnelle de la direction générale des entreprises.

### Article 2

La décision n°2020/20 du 5 février 2020, portant nomination de la référente déontologue et de la référente alerte de la direction générale des entreprises, est abrogée.

### Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 19 octobre 2021

Le directeur général des entreprises

Thomas COURBE